

Arrêté n°2020-114
portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre,
en faveur du Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir est donnée au Doyen de la Faculté de Droit, économie et gestion pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de la Faculté de Droit, Economie et Gestion situés au 11-13, allée François Mitterrand, 49036 Angers Cedex 01, ainsi que dans le parking situé rue des Droits de l'Homme à Angers.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion, M. Christophe MALLASSINET, Agent contractuel de catégorie A, Directeur des services de la Faculté de Droit, Economie et Gestion, exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2016-131 du 26 mai 2016.

Article 4 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le délégant,
Christian ROBLÉDO
Président de l'université

Signé le 16 octobre 2020
Mis en ligne le 16 octobre 2020

Destinataires : Directeur général des services, Directeur de la Faculté de Droit, Economie et Gestion, M. Christophe MALLASSINET, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).